Nations Unies S/PV.6704



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6704e séance

Jeudi 19 janvier 2012, à 10 heures

New York

Président :	M. Sangqu	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	Mme Guo Xiaomei
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Karev
	France	M. Bonne
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général concernant la date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice (S/2012/38)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

12-20956 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général concernant la date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice (S/2012/38)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/41, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/38, qui contient une note du Secrétaire général concernant la date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à adopter le projet de résolution publié sous la cote S/2012/41 sans le mettre aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2034 (2012).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'examen de cette question pour la présente séance.

La séance est levée à 10 h 15.